

## Mise à disposition des salles et tarifs de location

Salle		superficie	Capacité de personnes	tarif location/jour	
				Challes	Extérieurs
<b>Bâtiment</b>		<b>Mairie</b>			
<b>Orange</b>	Salle réservée pour des réunions municipales ou associatives	50 m <sup>2</sup> .	23	Gratuité pour les stages Limitée à 1 fois par trimestre au-delà 100 €	
<b>Bleue</b>	Associations	100 m <sup>2</sup>	30 à 40	Gratuité pour les stages Limitée à 1 fois par trimestre au-delà 100 €	Pas de location
<b>Bâtiment</b>		<b>Cinéma</b>			
<b>Poncet</b>	Salle dédiée aux associations « arts vivants » et réunions  Associations  Syndics bénévoles  Syndics professionnels / Entreprises /	80 m <sup>2</sup>	50	Gratuité pour les associations inscrites au planning – Utilisation possible pour stages ou AG limité à 1 fois par an au- delà 150 €  Gratuité pour les syndics bénévoles de la commune + caution  200 € + caution	Pas de location
<b>Bâtiment</b>		<b>Médiathèque</b>			
<b>Salle Loyer</b>	Salle réservée aux activités du club photo, aux expos, conférences, A.G jumelage et tout ce qui est en rapport avec la culture  Associations  Syndics bénévoles  Syndics professionnels / Entreprises /	93 m <sup>2</sup>	80	Gratuité pour les associations inscrites au planning – Utilisation possible pour stages ou AG limité à 1 fois par an au- delà 150 €  Gratuité pour les syndics bénévoles de la commune + caution  250 € + caution	Pas de location
<b>Bâtiment</b>		<b>Espace</b>		<b>Bellevarde</b>	
<b>Salle sportive</b>	Entreprises (avec mise en place des tapis)  Associations  La location de cette salle s'entend avec installation comprise. Dans certains cas, celle salle pourra être louée en combiné avec la salle culturelle (par ex grande exposition, salons etc.)	660 m <sup>2</sup>	500	800 € + caution  Gratuité pour les associations limitée à 1 fois par an (pour stage – évènement) au-delà 150€  Mise à disposition gratuite pour les écoles ainsi qu'aux associations inscrites au planning	1600 € + caution  Pas de location pour les particuliers (commune et hors commune)
<b>Salle associative Amélie GEX</b>	Salle pour de petites réunions.  Associations  Syndics bénévoles  Syndics professionnels / Entreprises /	50 m <sup>2</sup>	30	Gratuité pour les associations inscrites au planning – Utilisation possible pour stages ou AG limité à 1 fois par an au- delà 150 €  Gratuité pour les syndics bénévoles de la commune + caution 150 € + caution	Pas de location
<b>Bâtiment</b>		<b>Espace</b>		<b>Bellevarde</b>	

<b>Salle associative</b> <b>F. CARIFFA</b>	En priorité activités liées aux arts plastiques, mais peut servir aussi de salle pour de petites réunions.  Associations  Syndics bénévoles  Syndics professionnels / Entreprises /	50 m <sup>2</sup>	25	Gratuité pour les associations inscrites au planning – Utilisation possible pour stages ou AG limité à 1 fois par an au-delà 150 €  Gratuité pour les syndics bénévoles de la commune + caution  150 € + caution	Pas de location
<b>DOJO</b>	Associations	300 m <sup>2</sup>	100	Gratuité pour les stages limitée à 1 fois par trimestre au-delà 150€  Mise à disposition gratuite pour les écoles, le centre de loisirs et les associations suivant planning.	Pas de location

Salle culturelle	superficie	Capacité de personnes	tarif location/ jour	
			Challes	Extérieurs
Spectacles, Animations, AG, entreprises	300 m <sup>2</sup>	300	400€ + caution	800€ + caution
Associations  commission culturelle connaissance de Challes (suivant planning établi) Cajun Music (suivant planning établi)  Associations challésiennes A.G, Sivu Jeunesse, Amej, Grand Chambéry...  Réunion politique, meeting politique			150€  Gratuité pour les associations inscrites au planning  Une gratuité par an au-delà 400 € + caution  Une gratuité par tour de campagne + caution, au-delà 400 € + caution	Pas de location
Location 48h (type mariage le weekend ..... )  Location 24h (Evènements familiaux, anniversaire....)		100	500€ + caution 300€ + caution	Pas de location

Caution : un chèque du montant de la location sera demandé pour toutes réservations (hors associations de la commune – école). Celui-ci devra être rédigé à l'ordre du trésor Public

Pour l'utilisation de la salle Polyvalente :

- Mise en place tapis et podium 150€ (1 gratuité par an pour les associations)
- Vaisselle 50€ (salle sportive)

Caution : un chèque de caution ménage 100€

Sortie Prêt de matériel caution de 200€